

## DÉCLARATION PRÉALABLE

***La déclaration préalable est nécessaire pour les travaux de ravalement, la construction d'une clôture, des modifications d'aspects extérieurs mineures (création d'ouvertures, changement de tuiles, etc...), une construction ou un agrandissement de moins de 40m<sup>2</sup>(sauf cas spécifiques), un abri de jardin...***



**POUR UN  
ACCOMPAGNEMENT  
DANS VOTRE  
PROCÉDURE,  
PRENEZ RENDEZ-  
VOUS**

### PIÈCES A FOURNIR EN 4 EXEMPLAIRES

- Un imprimé de demande pouvant être remis par le Service Urbanisme ou à télécharger sur le site de la ville [www.noisyleroi.fr](http://www.noisyleroi.fr)
- DP1 : Un plan de situation.
- DP2 : Un plan de masse.
- DP3 : Un plan de coupe du terrain si le projet le modifie.
- DP4 : Des plans des façades et des toitures si le projet les modifie.
- DP5 : Une représentation de l'aspect extérieur de la construction.

La commune étant située aux abords d'un monument historique (Périmètre de protection de Versailles et de Trianon), les pièces suivantes sont exigées :

- DP6 : Un document graphique d'insertion dans l'environnement.
- DP7 : Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche.
- DP8 : Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain.
- DP11 : Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux.



*En fonction de la nature de votre projet, de la situation de votre terrain, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées*

***Renseignez-vous***

### Service Urbanisme

37 rue André Le Bourblanc  
78590 Noisy-le-Roi  
[urbanisme@noisyleroi.fr](mailto:urbanisme@noisyleroi.fr)

### Horaires d'ouverture :

**Du lundi au vendredi**  
de 9h à 12h et de 14h à 17h

## DP1 : LE PLAN DE SITUATION

Il doit situer rapidement le terrain dans la commune.

Doivent être indiqués :

- L'orientation
- Les voies de desserte
- L'échelle (entre 1/5000 et 1/25000)
- L'angle de prise de vue des photos



CARTE IGN Echelle 1/25 000'



CADASTRE Echelle 1/1 000'



## DP4 : LES PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Plans des façades :

Ils indiquent les matériaux apparents et les couleurs choisies

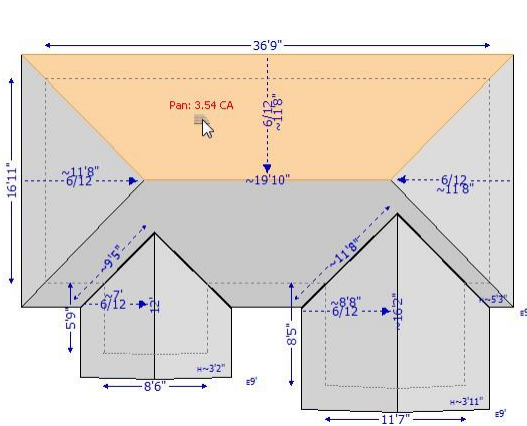
Echelle de 1/50 ou 1/100



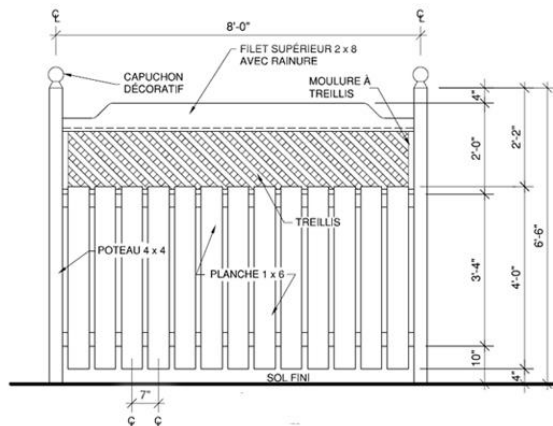
Plan de la toiture :

Il indique les ouvrages situés sur la toiture

Echelle 1/200



Plan d'élevation de clôture :



## DP5 : LA REPRESENTATION DE L'ASPECT EXTERIEUR DE LA CONSTRUCTION

Elle propose une illustration de l'apparence de la construction existante à l'issue des travaux.



## DP 6 : LE DOCUMENT GRAPHIQUE D'INSERTION

Il montre l'insertion du projet dans l'environnement (impact visuel, traitement des accès et abords, arbres de haute tige à l'achèvement des travaux et à long terme).





## DP7 : UNE PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains qui les jouxtent immédiatement.

DP7



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6

<b>Dossier</b>	Mr & Mme [REDACTED]	<b>Observations</b>	Date
<b>Phase</b>	DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX	NOTA: Le présent plan est exclusivement destiné à la déclaration préalable de travaux. Il n'est pas un plan d'exécution, et ne peut pas servir directement à la réalisation de la construction.	[REDACTED]
	Prises de vue = Photos 1 à 6		SANS Echelle

## DP8 : UNE PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS PAYSAGE LOINTAIN

Cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains avoisinants.



## DP11 : UNE NOTICE FAISANT APPARAÎTRE LES MATÉRIAUX UTILISÉS ET LES MODALITÉS D'EXECUTION DES TRAVAUX

---

Ce document permet de vérifier si les matériaux utilisés et les modalités d'exécution sont bien conformes à l'objectif de préservation du bâtiment.